

AUTOUR DU CONFLIT DES PRIMEURISTES

LA CONSTITUTION, A LA CHAMBRE, D'UN GROUPE DE DÉFENSE DES PRODUCTEURS BRETONS

Les parlementaires de l'Ouest sont reçus par le ministre de l'Agriculture et par le ministre des Travaux Publics

PARIS, 17 juin. — (De notre rédaction parisienne). — Nos lecteurs apprendront avec satisfaction qu'en présence des graves problèmes économiques et en face d'une crise agricole qui éprouve si durement la Bretagne, les députés de cette région ont décidé de se grouper et d'affirmer leur solidarité en dehors des étiquettes politiques.

Le bureau du groupe de « défense des producteurs bretons » se trouve ainsi constitué :

Président : M. Guy La Chambre, député d'Ille-et-Vilaine ; vice-présidents : MM. Michel, député des Côtes-du-Nord; Trémintin, député du Finistère; L'Hévéder, député du Morbihan; De la Ferronnays, de la Loire-Inférieure; secrétaires : MM. Gillet, député du Morbihan; Hervé, député des Côtes-du-Nord; Monfort, député du Finistère; Du Tertre de la Coudre, député de la Loire-Inférieure; Le Maux, député des Côtes-du-Nord; Barbot, député d'Ille-et-Vilaine.

Ajoutons qu'après une étude approfondie des questions agricoles urgentes et spécialement de la mévente de nos pommes de terre, le groupe s'est rendu dès aujourd'hui auprès de M. Monnet, ministre de l'Agriculture et de M. Bedouce, ministre des Travaux Publics, pour leur demander de prendre immédiatement les mesures commandées par la situation de notre récolte des pommes de terre et par la nécessité d'étendre à tous les réseaux français le bénéfice du tarif accéléré actuellement en vigueur sur l'Etat et le P. L. M. avec mêmes garanties de délai et de livraisons que ceux dont jouissent les expéditions en grande vitesse.

Le groupe a demandé au ministre de l'Agriculture, de déposer un projet de loi portant ouverture à titre immédiat et exceptionnel de 10 millions à mettre à la disposition de l'Intendance pour lui permettre d'opérer par des achats en pommes de terre nouvelles des ponctions sur le marché. En outre il a pris l'engagement de déposer au cours de la semaine prochaine un projet de loi organisant la standardisation et portant institution d'une carte maraîchère.

Enfin le ministre a informé la délégation de l'état des négociations reprises avec l'Angleterre et accepté d'en engager de semblables avec l'Allemagne à l'occasion de la conclusion du nouveau traité de commerce dont l'élaboration est en cours.

LA DEFENSE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSERVE

M. Ihuel, député du Morbihan, a par ailleurs, entretenu le ministre de l'Agriculture de la nécessité de défendre le cours des petits pois et de faire bénéficier l'industrie de la conserve de ce produit de toutes les dérogations saisonnières utiles dans l'application de la loi des 40 heures.

Le ministre s'est également engagé à envoyer des instructions dans ce sens aux représentants de l'administration.

A la délégation s'étaient joints M. Le Trocquer, Ch. Meunier et Mando, ainsi que les présidents des Chambres d'Agriculture du Finistère et des Côtes-du-Nord et des délégués des syndicats agricoles de ces départements.

Une interview de M. Trémintin, député du Finistère

M. Trémintin que nous avons pu joindre à l'issue de la seconde des réunions qui se sont tenues ce matin tant au ministère de l'Agriculture qu'au ministère des Travaux publics, nous a exprimé l'espoir que faisait naître en lui pour le marché breton des primeurs la constitution de ce groupe parlementaire de défense.

Cet espoir n'aura pas été vain puisque dans la soirée le député du Finistère apprenait officieusement que le réseau de l'Est avait accepté de faire bénéficier les transports bretons de pommes de terre du même régime favorable qu'ils ont déjà sur le réseau de l'Etat.

M. Trémintin nous a laissé entendre que la réponse des chemins de fer du Nord serait probablement similaire, étant donné que cette mesure avait déjà été appliquée aux transports de pommes de terre bretons par ce réseau il y a quelques années.

Le groupe interparlementaire de défense des intérêts bretons a constitué son bureau

PARIS, 15 décembre. — Le groupe interparlementaire de défense des intérêts bretons réuni au Sénat a constitué ainsi son bureau :

Président : M. Gasnier-Duparc, sénateur ;

Vice-présidents : MM. Gautherot, sénateur ; Guernier et Geistdoerfer, députés.

Secrétaires : MM. Tanguy, sénateur ; Ihuel et Serandour, députés.

Le comité a procédé ensuite à l'examen des questions à son ordre du jour.

QUESTION DU CIDRE

Sur la proposition de M. Geistdoerfer, le comité a décidé de favoriser une large propagande en faveur du bon cidre. M. Lemaistre a proposé que des distributions de cidre fussent faites dans les corps de troupes. Il lui a été répondu que les chefs de corps avaient toute liberté d'en ordonner. M. Ihuel a attiré l'attention du comité sur l'extension de la franchise territoriale actuellement accordée à la circulation des pommes. M. Lefas a répondu que les pommes jouissaient du même régime, que les vendanges.

CHAMBRES DE COMMERCE

Le comité a décidé de défendre les intérêts des Chambres de Commerce maritimes lors de la discussion du rapport de M. Moïse Lévy, sénateur, sur l'organisation de l'assemblée des présidents de Chambres de Commerce.

QUESTIONS DIVERSES

Le comité a décidé de soutenir la proposition de M. Robel, sénateur, sur l'échelonnement à des dates diverses des congés payés. Le Comité a décidé de soutenir une demande précédemment formulée et tendant à accorder les avantages de transports pour congés payés aux marins, dont les congés peuvent être parfois plus longs que les congés ordinaires en raison de voyages d'une durée prolongée. Le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine séance la *question du lin*. M. Le Maux, appuyé par M. Tanguy-Prigent a insisté sur l'urgence qu'il y a à voter la loi sur la propriété culturelle.

Comité de l'Union Bretonne

~~Fine~~

(secrétaire: Darivou).

Documentation ~~ad~~ (= surtout: "projet de statut", calque de celui de
(- Conseilatif) - adressée le 4 janvier 1946:

- 1) à tous les députés bretons
 - 2) à tous les membres de la comm. de la Constitution
- } de la 3^e Ass. N^o
Constitution

Marcel Hanon répond le 14 janvier qu'il étudie.

Jean Crovan répond le 17 janv. → rappel son adhésion dès 1936 « à 3 programmes de revendications bretonnes » - « maintenant que notre territoire a recouvré sa liberté, je suis tout disposé à appuyer de nouveau les légitimes revendications relatives à l'enseignement du breton, et surtout à une sage décentralisation administrative et économique ».

Jacques FLAUD, (fut secrétaire du groupe parlementaire M.R.P.) répond le 23 janv.
« Vous avez envoyé à plusieurs députés M.R.P. représentant la Bretagne ce document etc... « Je vous prie de noter à l'intent que nous attachons à ces suggestions, et vs. signale que ce docum. a été l'objet au Groupe des députés M.R.P. qui étudie + particulièrement la réforme administrative ».

Rupied (dep. I. et V.) répond le 23 janvier. «... j'ai estimé, de le passé, le bien fondé de certains ~~de~~ revendications de nos députés bretons, particulièrement au pt. de vue culturel. Cependant l'attitude des autonomistes bretons, ... a été telle sous l'occupation allemande qu'il n'est pas possible de reprendre les formules qui s'étaient, à fait, adoptées. Par ailleurs, le projet que vs. avez rédigé contient les revendications qui ont certainement amené donc de retarder l'attention de nos collègues de la commission de la Constitution »

de Selmaisons (député Loire Inf.) répond le 30 janvier. « Deux de mes collègues, M. Crovan et Rupied, ont déjà vous répondu. J'ai sur le sujet très intéressé le mien point de vue qui est... »

~~Il y a un document...~~

le général Audibert retourne, non daté, le jeu (qui avait
joint) adressé au C.N.R. par la Fed. Reg. F.^{de}
→ ajoutant, sous sa signature, les titres: « Chef de
la Résistance dans l'Ouest. Député à la Constituante »
et plus bas: « L'Ass Nat n'a pas accordé son at-
tention à la question pourtant primordiale du
régionalisme. [Paraphé] L.A. »

Il n'y a pas eu de rappel.

SÉNAT

Paris, le 10 Mars 1937

Monsieur,

En l'absence de M. Marcel Cachin, je me permets de vous accuser réception de votre lettre.

M. Cachin sera de retour Jeudi et je vous demanderai de bien vouloir lui téléphoner à partir de ce jour vers 18 heures.

Veillez croire, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

Paul Guiver

secrétaire de Marcel Cachin

LES REVENDICATIONS DU FRONT BRETON

1) Dans le domaine administratif

- a) Revendication d'une égale répartition des charges du budget entre toutes les régions de la France et de l'attribution aux cinq départements bretons d'une part dans les subventions de l'Etat et le programme des grands travaux rigoureusement proportionnelle à leur importance économique et à leur population.
- b) Mise à l'étude et création éventuelle d'un syndicat inter-départemental entre les départements bretons pour les associer dans l'accomplissement des oeuvres d'utilité régionale, amonçant ainsi une réforme administrative dans un sens régional. (Application du titre VIII de la loi du 10 août 1871, modifiée par le décret-loi du 5 Novembre 1926).

2) Dans le domaine culturel

- a) Soutien des projets qui pourraient être élaborés et qui, conformément aux votes émis à l'unanimité par la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés le 30 juin 1937 tendraient à organiser l'enseignement progressif de la langue bretonne à tous les degrés de l'enseignement public en Basse-Bretagne.
- b) Réalisation du programme minimum d'AR BREZONEG ER SKOL par démarches auprès du Ministre de l'Education Nationale.
- c) Création et subvention dans les facultés de Rennes et de Nantes et dans les écoles Normales primaires du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan de chaires de langue bretonne.

Vu:
Le Candidat.

Date:

Prière de retourner d'urgence ce programme signé à
M. BRANDILY, 14 rue Gramme, PARIS XV

///

R. B.

LÉON LE BERRE

BARDE AB ALOR

CHRONIQUEUR JUDICIAIRE

RÉDACTEUR DE KORN AR BREZONEG

A L'OUEST-ECLAIR

O veza goule-met e gemenn dizant
ar c'honch de Laigue, sekretour
4, Rue de Fougères en "Association Bretonne"
Rennes

... de ...

henne, a bed ho semicher ma nye
Kannad ar vreniez-se en ho
tuez ..

mar fell deoch va zigemeret, Indan
an haio-re, setu me ho kibaz!

Jouarnenez d'au 12 a vy east 1936

Aotrou Ker

Je regrette bien aussi de n'avoir pu répondre à votre invitation d'assister à la réunion de "Brezoneg er skol", au Jeméné (j'étais en voyage toute cette semaine)

— Par M^{rs} G. Le Moal, et par "Breizh Atao" j'ai vu que ce fut une très belle journée pour le Breton, dont je me réjouis fort.

J'accepte d'entrer dans votre comité de front Breton comme représentante de OBER.

Je compte être au B. Brug de Roscoff et serais heureuse de vous y rencontrer. — Ne serez-vous pas dimanche prochain à Vannes, à une réunion ayant pour but

d'étudier la place à donner au
breton à l'Exposition de 1937 ? -
J'y serai sans doute.

Envoyez-moi une dizaine
d'affiches A.B.E.S. - ci-joint,
quelques timbres pour frais d'envoi.

Vous serez bien accueilli dès
que vous voudrez reprendre votre
cours de breton ! - En attendant,
recevez mes félicitations pour tout
le mal que vous vous donnez
pour notre cher brezoneg -

Ganeoc'h a wir galon.

M iñ fourlaouer

Paris le 28 février

Mon

Bretous
Financiers

Monsieur le Président et cher collègue

Je dois vous franchement dire
ce que je pense de votre projet
sur l'impôt sur le revenu de la
proposition de loi concernant l'impôt
sur le revenu de la Bretagne
actuellement en
instance devant la commission
de l'impôt sur le revenu - Je vous
suggère de ne pas vouloir à l'avenir
vous occuper de cette affaire et vous
en remercier d'avance.

Je vous prie de m'excuser si
cela vous paraît offensant de
vous vouloir faire connaître les
Bretous Financiers de nos
Comités départementaux de
France Bretagne que vous savez

Je suis au sein de juillet dernier au
quatrième. Ce comité comprend nous
une distinction politique ou religieuse
entre les sociétés d'origine Bretonne
depuis le catholicisme de Blaise Brucy
parce que nous sommes de H. Fally -
certains qui ont mesuré ce qu'il faut que
le Breton émancipé s'agisse parmi
nous les des dimanche et ultérieurement
sur pour pouvoir être assurés à faire -

Aussi nous je très heureux si vous
pouvez me faire connaître le plus
 tôt possible votre réponse à ce sujet
et pour revenir à l'œuvre de ce que
vous pouvez faire dans le sens

Rien n'est impossible à l'initiative et
des sociétés la commune
de nos milieux et divers
renouveler -

VITRE
-o-o-o-

VITRE, le 16 Février 1938

Monsieur Yann FOUERE
10, rue des Artistes
PARIS 16°

Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 7 courant
j'ai demandé à Monsieur E. JOBIC, 17, rue Eugène Varlin 10°
, qui accepte, de représenter UNVANIEZ ARVOR au sein du
"Comité extraparlamentaire du Front breton"

Il me dit s'être mis en relation avec vous à
ce sujet

Veillez agréer, Monsieur et cher Compatriote,
l'assurance de mes sentiments dévoués

Président d'UNVANIEZ ARVOR

46 rue Poterie VITRE

187 des Artistes

Baron de Pichon-Longueville
110 Rue Legendre
PARIS

de France Breton

Cher Monsieur Perrot

J'accepte avec plaisir l'honneur dont
vous voulez bien me charger au nom
du Bleuet Burg. Toutefois, je dois faire
des réserves sur ma présence ~~à~~ ^{à toutes les}
réunions et démarches du Comité extra-
parlementaire dont il s'agit, mes obligations
professionnelles pouvant parfois m'en-
pêcher de façon absolue de répondre de
mon temps. Comptez en tout cas que
j'apporterai aux fractions dont vous
voulez bien m'honorer tout le sérieux
meut possible.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur
Perrot, avec mes remerciements l'expression de
mes sentiments respectueux et cordialement fraternels

Bⁿ de Pichon-Longueville

Sougnac le 12 février 1937

Paris le 14 février 1937

Mon cher ami,

Je te remercie de ta aimable réponse -

Je t'avis, au d'aujourd'hui même, à M. 140
le baron Pichon de Souqueville, 110.
Rue Legendre. Paris, pour la prière de
voulon bien représenter le Bleu Berry
dans le Comité extraparlimentaire de
Front Verton. Si je ne recevais ta réponse

je t'aurais communiqué avec ai été extraparlimentaire
au Lévain le bureau, donc d'il
spécialement dans les questions
je t'aurais communiqué avec ai été extraparlimentaire
convocations où tu voudrais bien m'adresser
gracieux sentiments fraternels

[Signature]

6 jobs 17 rue Languine Paris
Paris 10

Sans empêchement imprimé je pourrais
sans rencontrer jeudi 12 F. à la réunion de la
Fédération "L'Espérance" si je ne me trouve

[Signature]

Paris le 15 février 1937

Monsieur Yann Fouere
10 rue des Artistes
Paris (14^e)

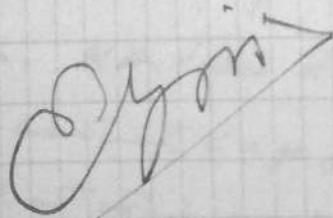
Cher Compatriote,

J'ai accepté volontiers l'invitation
de notre président Jean Choleau de représenter
l'"Union des arvor" au sein du Comité extra-
parlementaire du Front Breton

à l'"Union des arvor" j'œuvre avec
spécialement dans les questions maritimes.

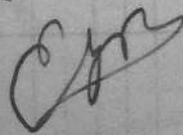
Je vous serais reconnaissant des
convocations utiles que vous voudriez bien m'adresser.

Sincères sentiments bretons



E. Jobic 17 rue Eugène Varlin
Paris 10^e

Sauf empêchement imprévu je pense pouvoir
vous rencontrer jeudi 18 F^e à la réunion de la
Fédération "Café du Bel Air" si je ne me trompe



Paris

3.2.37.

Cher Compatriote,

Au sujet de la représentation de P. N. D.
et de l'Académie Bostonne au Comité de Trust Boston,
voilà ce qui est définitivement décidé : je reste la
représentant seulement de P. N. D., et ma fille sera
déléguée pour l'Académie. M^{lle} Vallée et
Ernaet ne voyaient pas d'inconvénient à ce qu'elle
représente la deux, mais ils ont estimé que cela
serait préférable d'être le plus nombreux possible et
ont demandé à ma fille de représenter l'Académie.
elle vient de leur donner son assent et son

Bien sincèrement vôtre

Maurice

BREIZ ATAO

KELAOUENN STROLLAD BROADEL BREIZ
ORGANE DU PARTI NATIONAL BRETON

SAVET E 1919

ROAZON (Breiz)
RENNES (Bretagne)

10, Rue des Francs-Bourgeois

B. P. 182

POST-CHEK } 14.210 Rennes
CHEQ. POSTAUX }

13/I/37

KOUMANANTOU :

BREIZ HA BRO C'HALL : 10 LUR
BROIOU ALL : 25 HA 30 LUR
SKODENN EVIT AR STROLLAD :
12 LUR AR BLOAZ

BRETAGNE ET FRANCE, un an : 10 fr.
PAYS ADHÉRENTS A L'U. P. - 25 fr.
AUTRES PAYS - 30 fr.
COTISATION : 12 FRANCS PAR AN

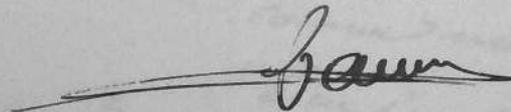
Monsieur Yann FOUERE
Secrétaire du FRONT BRETON
10 rue des Artistes
PARIS XIV^e

Mon cher Compatriote ,

J'ai l'honneur de vous informer que le
Comite directeur du PARTI NATIONAL BRETON a désigné
Monsieur Marcel GUIEYSSE, 60 boulevard Port Royal , Paris
comme représentant du Parti au sein du Comité Ex-
traparlementaire du Front Breton , fondé à Guemené sur
Scorff en Juillet dernier .

Veillez croire , Cher Compatriote , à mes
sentiments les meilleurs en la Bretagne .

Pour le Comité Directeur



Bourg la Reine, le 17 octobre 1936

Cher Monsieur,

C'est avec le plus grand regret que je me vois
contraint de décliner l'honneur de représenter
l'Académie Bretonne à votre Comité!

J'ai perdu un œil il y a deux ou trois ans, et
celui qui consent à rester avec moi, pour quelque temps
encore, n'est pas des plus clairs ni des plus brillants.
De plus je deviens véritablement sourd, non pas absolument,

mais l'ouïe est beaucoup plus dure qu'il y a un an.
Je ne puis plus voyager seul; je suis encore, il est vrai

suffisamment ingambe, mais on ne veut pas, à cause de
ma vue, que je monte seul dans un train, et surtout que j'en
descende seul.

Dans ces conditions, vous jugerez, comme moi,
que ma présence dans votre Comité serait bien insuffisante,
tant pour vous que pour l'Académie Bretonne.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur et très dévoué
compatriote, avec mes regrets très sincères, l'expression
de mes sentiments les meilleurs, et de mon admiration
pour votre énergique entreprise du Breizoneg er Strol.

D'oc'h a wir galoun aotrou ha Kevroad Ker, ~~+~~
e Karantiz Doue hag hor Breiz Keret.

A. Carné

P. S. Ma fille a été très sensible à votre aimable souvenir, et vous en remercie.

F. Vallée, 37 rue St Benoît
St-Brieuc.

Monsieur de Carné, très âgé et
mal portant, ne pouvant représen-
ter notre Académie Bretonne au
Comité en préparation, prière de vous
adresser à Monsieur Marcel Guiergue.

Bien vôtre F. Vallée

BREURIEZ-VEUR AR BREZONEG

Saint-Brieuc, le 10

193 6

ACADÉMIE BRETONNE

Président : E. ERNAULT, 14, Place St-Michel,
Secrétaire : F. VALLÉE, 37, Rue Saint-Benoît, **ST-BRIEUC**

War-rôk bepred, a-stroll
Gant reiz, 'vit mad an holl.

Travail constant, Union, Méthode
Pour le bien de tous.

Organe : FEIZ HA BREIZ, 4, rue du Château, BREST

Monsieur et cher Compatriote,

J'ai bien reçu votre bonne lettre du 5 courant au sujet d'un membre de notre Académie qui pourrait faire partie d'un Comité de Défense bretonne, en voie d'organisation. Je puis vous indiquer un de nos membres, qui justement habite près de Paris: M. Adrien de Carné, Villa d'Arvor, Bourg-La-Reine, Seine. M. De Carné fait partie de l'Académie Bretonne depuis sa fondation, et est très au courant de la langue et du mouvement breton. Je lui écris un mot de mon côté en le priant de se mettre en rapport avec vous.

Je vous envoie, ci-inclus, une lettre que je viens de recevoir d'un M. Omnès, instituteur à Guer, Morbihan. Elle est très encourageante. J'ai l'impression que le mouvement en faveur de l'enseignement de la langue trouve de plus en plus de sympathie dans les milieux enseignants, malgré quelques oppositions.

D'eoc'h da vat, ha va gwella hetou d'Ar Brezoneg er Skol".

F. Vallée
37, Rue Saint-Benoît

Saint-Brieuc

JAFFRIGNOU
44 Avenue de La Gabelle
PARHAIX
FINISTÈRE

le 1^{er} octobre 1936

Monsieur Fouéré
"Mezoneg & Skol"
Paris

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du
25 écoulé, me demandant de
designer, comme convenu à
Gwemene, un membre du
Collège des Bardes habilité
à le représenter à votre
Comité d'action, je vous
informe que, après avoir
consulté l'intéressé et
avoir obtenu son consente-
ment, j'ai nommé pour
être le délégué permanent
du Gorsedd à Paris, et
en particulier à Mezoneg
et Skol,

M. Yves Tillemon
Porte - Glair "ovate Louzaouer"
Médaille Militaire
et Croix de Combattant
Rédacteur au Ministère
de la Guerre, Direction
du Contrôle
4, avenue du Général - Maistre
Paris (14^e)

Vous pourrez entrer
en relations avec lui.

J'ai eu une entrevue avec
les autorités de Perros
et les Jeunes Cercloistes
de cette ville, et la question
d'une réunion publique
et contradictoire de M.
Brezoug et Skol a été
envisagée. Vous serez
tenu au courant.

Sentiments dévoués,
F. Galois Mennouy

Groupe des Instituteurs Laïques Bretons

partisans de l'Enseignement de la Langue Bretonne

25/9

Organe : "ARR FALZ"

Bulletin mensuel

SECRETARIAT DU GROUPE

REDICTION DU BULLETIN :

Kerlann, Instituteur

Boîte Postale 85 - Morlaix

Keruil Ker,

Excusez le grand retard à répondre à votre lettre.

J'ai bien été à Paris, mais je n'avais pas votre adresse. Je repette beaucoup de ne vous avoir pas rencontré là-bas. - Mais s.d. avec vous l'occasion de venir en Bretagne est vivante.

J'ai été mis au courant de débats de la réunion de Roscoff, le soir même de celle-ci et des termes que vous avez employés pour caractériser la position de votre Association. En somme ça a bien marché à tous points de vue, et les "coups de feu" à votre sujet, surtout alors qu'on ne savait à Roscoff et absent tout après de la réunion, auront été une bonne chose eux-mêmes."

Vous comprendrez cependant que des félicitations à nous dernières par Perhot (avec qui j'ai conversé pendant près d'1 heure le lendemain... mais sur des sujets plutôt anodins...) ne sauraient nous lier en aucune façon à l'action des B.B. pour l'enseignant du brestois. Ne même que nous travaillions

Faites nous de la propagande parmi les collaborateurs de l'Association de vos amis. Les collègues de Falyz. Kerlann.

Si vous publiez un bulletin ne manquez pas de nous faire de la réclame pour le bourgeois de chansons. Nous avons grand besoin de vendre. Il n'y a que nos dettes qui retardent la parution de Falyz.

(1) et surtout nous faire voir des camarades en apart

en toute indépendance de l'action d'A.B.E.S., -
sans que cela signifie absence de rapports et aide
occasionnelle entre nous.

Vous demandez à Kerlany un correspondant
de Falz à Paris. Creston et Pasco (ensemble) convien-
nent parfaitement. Je ne saurais oublier Jeuinaud qui
est notre gérant et partage, de même; entièrement
nos idées et notre façon de voir. Il conviendrait de
leur demander s'ils veulent bien remplir ce rôle; je
ne doute pas qu'ils acceptent.

Pour quelles démarches voulez-vous
l'aide d'ar Falz? Je vois qu'il faudrait nous
consulter auparavant. Pour voir des députés
ou autres "huits", je ne vois pas d'inconvénient, au
contraire, - bien qu'il faudrait savoir de qui il
s'agit, - certains représentants bretons pouvant déjà
être "travaillés" par quelqu'un de nous, ici au pays
même. Quant à des démarches possibles⁽¹⁾ par des
aux Ministères, - délégation, à des réunions, c'est
assez différent et demanderait réflexion, pour le
1^{er} cas surtout (ar Falz étant en peu important
numériquement, et il est possible que plutôt que de gêner
leur travail de pénétration nous renoncions à certaines
"manifestations" susceptibles d'avoir de la publicité ... et
de nous amener des critiques nuisibles dans le corps enseignant)

Prenez donc soin si y a lieu, -
et recevez mes paternelles salutations.

Breunha breun A. Keravel

(1) Suppositions de ma part

P. V. B

~~Horvath~~ W. Guyon

Delmouret

L. Herieu

M. Audic

Ober

Dr. Gourdeau

Représentants des
municipalités

~~Changy~~

Rect de la Faculté

Professeurs de sciences
Dufour

Société savante de Bretagne

Chambre de Commerce

Council Sup de l'Ind. Pub.

Soc. ... ~~Changy~~

Secy Breton